

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers ci-joints de FINACorp Obligataire SICAV arrêtés au **30 Septembre 2017** qui font apparaître un actif net de **4.918.685 D** et une valeur liquidative égale à **102^d,568** par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au **30 Septembre 2017** sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de FINACorp Obligataire SICAV ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au **30 Septembre 2017**.

Paragraphes post-conclusion :

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV Finacorp Obligataire au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 15.349 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

- Un changement d'estimation de la valorisation de la ligne « BTA 5,5% Mars 2019 » a été effectué à partir du 06/04/2017 entraînant, ainsi, une décote globale de 10.800 DT.
- Les fonds investis dans des **obligations** émises par la société **HANNIBAL LEASE** représentent 10,51% de l'actif arrêté à la date du 30/09/2017. Cette proportion est au-dessus du seuil maximum de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les fonds souscrits auprès de la **BTE** sous forme d'**emprunts obligataires et de certificats de dépôt** représentent 14,68% de l'actif arrêté à la date du 30/09/2017. Cette proportion est au-dessus du seuil maximum de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, 26 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes:

FMBZ KPMG TUNISIE

Skander MILADI

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 30.09.2017	Au 30.09.2016	Au 31.12.2016
<u>ACTIFS</u>				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	3 796 895	4 085 247	4 045 327
a- Actions et valeurs assimilées		238 995	269 293	262 735
b- Obligations		3 344 956	3 600 236	3 564 655
c- Emprunts d'état		212 943	215 718	217 936
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1 163 290	1 522 509	1 395 634
a- Placements monétaires		995 826	499 227	499 344
b- Disponibilités		167 464	1 023 282	896 289
Créances d'exploitations		0	0	0
Autres actifs		0	0	0
TOTAL ACTIFS		4 960 185	5 607 756	5 440 961
<u>PASSIFS</u>		41 500	28 455	33 166
Opérateurs créditeurs	PA1	15 534	15 914	17 389
Autres créditeurs divers	PA2	25 966	12 541	15 777
<u>ACTIF NET</u>		4 918 685	5 579 302	5 407 794
Capital	CP1	4 778 317	5 415 654	5 203 787
Sommes distribuables		140 368	163 648	204 008
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		43	28	27
b- Résultat distribuable de la période		143 371	158 820	204 647
c- Régul.Résultat distribuables de la période		-3 045	4 799	-667
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		4 960 185	5 607 756	5 440 961

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Revenus du portefeuille-titres	PR1	49 511	166 377	52 045	170 046	220 712
a- Dividendes		0	13 867	0	9 635	9 635
b- Revenus des obligations		47 293	145 928	49 826	153 804	202 252
c- Revenus des B.T.A		2 218	6 582	2 218	6 606	8 824
Revenus des placements monétaires	PR2	12 779	30 233	8 631	32 738	42 439
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>62 290</u>	<u>196 609</u>	<u>60 675</u>	<u>202 784</u>	<u>263 151</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-8 918	-26 751	-9 298	-28 549	-37 835
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		53 373	169 858	51 378	174 235	225 316
Autres produits		0	0	0	0	0
Autres charges	CH 2	-8 934	-26 487	-5 093	-15 415	-20 669
RESULTAT D'EXPLOITATION		44 439	143 371	46 285	158 820	204 647
Régularisation du résultat d'exploitation		-1 829	-3 045	4 007	4 799	-667
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		42 609	140 326	50 292	163 619	203 980
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 829	3 045	-4 007	-4 799	667
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		4 004	-6 969	5 423	-2 833	-140
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-1 657	1 396	-844	4 339	6 963
Frais de négociation de titres		0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		46 785	137 798	50 864	160 326	211 470

VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>46 785</u>	<u>137 798</u>	<u>50 864</u>	<u>160 326</u>	<u>211 470</u>
a- Résultat d'exploitation	44 439	143 371	46 285	158 820	204 647
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	4 004	-6 969	5 423	-2 833	-140
c- plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-1 657	1 396	-844	4 339	6 963
d- Frais de négociation de titres	0	0	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>0</u>	<u>-175 352</u>	<u>0</u>	<u>-200 363</u>	<u>-200 363</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>-43 237</u>	<u>-451 555</u>	<u>74 279</u>	<u>-814 242</u>	<u>-1 036 893</u>
a- Souscriptions	1 160 682	3 203 127	1 593 117	10 175 694	12 483 351
- Capital	1 136 600	3 117 700	1 558 400	9 833 100	12 067 200
- Régularisation des sommes non distribuables	-4 150	-8 406	-6 058	-34 517	-40 792
- Régularisation des sommes distribuables	28 232	93 833	40 775	377 111	456 943
b- Rachats	1 203 919	3 654 682	1 518 838	10 989 936	13 520 244
- Capital	1 178 200	3 538 600	1 488 100	10 607 100	13 059 300
- Régularisation des sommes non distribuables	-4 343	-9 409	-6 029	-37 085	-44 276
- Régularisation des sommes distribuables	30 062	125 491	36 767	419 921	505 220
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 548	-489 109	125 143	-854 279	-1 025 786
<u>ACTIF NET</u>					
a- Début de période	4 915 137	5 407 794	5 454 158	6 433 580	6 433 580
b- Fin de période	4 918 685	4 918 685	5 579 302	5 579 302	5 407 794
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>					
a- Début de période	48 371	52 164	53 642	62 085	62 085
b- Fin de période	47 955	47 955	54 345	54 345	52 164
VALEUR LIQUIDATIVE	102,568	102,568	102,664	102,664	103,669
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,729%	3,623%	3,861%	5,910%	3,897%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETEES AU 30/09/2017

(Unité en Dinars)

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30 Septembre 2017** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30 Septembre 2017**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **30 Septembre 2017**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de Finacorp Obligataire SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au **30 Septembre 2017**, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 Unité monétaire

Les états financiers trimestriels de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

3- 6 Evénements exceptionnels

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, Finacorp Obligataire SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 15.349 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **30/09/2017** à **3.796.895 D** et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de l'Actif	% de l'Actif Net
BTA		210 800	212 943	4,29%	4,33%
BTA 5.5% MARS 2019	200	210 800	212 943	4,29%	4,33%
Obligations		3 263 616	3 344 956	67,44%	68,01%
AB 2008 CAT B	3 000	165 000	168 367	3,39%	3,42%
AB 2009 SUB	1 150	53 636	53 642	1,08%	1,09%
AB 2012 SUB	3 500	175 000	175 313	3,53%	3,56%
AIL 2014-1	2 000	80 000	80 794	1,63%	1,64%
AIL 2015-1	1 500	150 000	151 445	3,05%	3,08%
ATL 2010/2	1 000	20 000	20 663	0,42%	0,42%
ATL 2013/2	300	24 000	25 212	0,51%	0,51%
ATL 2014-1	3 000	120 000	123 802	2,50%	2,52%
ATL 2015-1	1 500	150 000	152 065	3,07%	3,09%
ATL 2015-2	1 000	80 000	82 867	1,67%	1,68%
BTE 2010	3 500	227 500	227 908	4,59%	4,63%
CIL 2014-1	1 000	40 000	40 492	0,82%	0,82%
CIL 2014-1	1 000	40 000	40 492	0,82%	0,82%
CIL 2015-1	2 500	150 000	152 716	3,08%	3,10%
CIL 2016-2	1 000	100 000	103 748	2,09%	2,11%
EO SERVI-2012 6.9%	1 000	20 000	20 584	0,41%	0,42%
HL SUB 2015-1	2 500	250 000	263 453	5,31%	5,36%
HL 2015-2	2 500	250 000	258 044	5,20%	5,25%
STB 2010/1	3 000	159 930	163 497	3,30%	3,32%
TLS 2013/1	1 500	120 000	126 922	2,56%	2,58%
TLS 2014/1	3 000	240 000	246 031	4,96%	5,00%
TJL 2016-2	2 000	200 000	207 109	4,18%	4,21%
UBCI 2013	1 000	60 000	61 100	1,23%	1,24%
UIB 2009/1	2 500	150 000	151 462	3,05%	3,08%
UIB 2011/2	1 000	28 550	29 451	0,59%	0,60%
UIB 2012/1	3 500	210 000	217 777	4,39%	4,43%
Titres OPCVM		240 878	238 995	4,82%	4,86%
GO SICAV	2 358	240 878	238 995	4,82%	4,86%
Total		3 715 294	3 796 895	76,55%	77,19%

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Solde au 30.09.2017	Solde au 30.09.2016	Solde au 31.12.2016
Placements monétaires	995 826	499 227	499 344
Certificats de dépôts	979 603	494 273	494 176
Intérêts courus sur certificats de dépôt	16 223	4 954	5 168
Disponibilités	167 464	1 023 282	896 289
Avoirs en banque	161 501	989 889	891 815
Sommes à l'encaissement	0	32 230	0
Sommes à régler	0	-4 619	0
Intérêts sur DAV	5 963	5 782	4 474
TOTAL	1 163 290	1 522 509	1 395 634

Le détail des certificats de dépôts au 30.09.2017 se présente comme suit :

Désignation du titre	Coût d'Acquisition	Valeur au 30.09.2017	% de l'Actif	% de l'Actif Net
CERTIFICATS DE DEPOT				
CD 180J 04-04-2017 - BTE (6,84%)	486 772	500 000	10,08%	10,17%
CD 90J 24-08-2017 - ATB (7,30%)	492 831	495 826	10,00%	10,08%
Total	979 603	995 826	20,08%	20,25%

Note sur les passifs :

Libellé	Solde au 30.09.2017	Solde au 30.09.2016	Solde au 31.12.2016
PA1 : Opérateurs Créditeurs			
Frais du gestionnaire	7 537	7 917	7 905
Frais du dépositaire	7 997	7 997	9 484
Total	15 534	15 914	17 389
PA2 : Autres créditeurs Divers			
Autres Opérateurs créditeurs (CAC)	3 740	3 744	5 000
Autres Créditeurs (CMF)	445	452	468
Charges budgétisées à payer	10 201	8 345	10 308
Contribution conjoncturelle à payer	11 579	0	0
Total	25 966	12 541	15 777

CP1 : Note sur le capital

Capital au 31-12-2016	
* Montant en nominal	5 216 400
* Nombre de Titres	52 164
* Nombre d'actionnaires	161
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	3 117 700
* Nombre de titres émis	31 177
Rachats effectués	
* Montant en nominal	3 538 600
* Nombre de titres rachetés	35 386
Capital au 30-09-2017	
* Montant en nominal	4 795 500
* Nombre de Titres	47 955
* Nombre d'actionnaires	162

NOTE SUR LE MOUVEMENT DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31-12-2016	5 203 787	5 203 787
Souscription de la période	3 117 700	3 117 700
Rachat de la Période	-3 538 600	-3 538 600
Autres Mouvements	-4 570	135 799
Variation de plus ou moins-value potentielles sur titres	-6 969	-6 969
Plus ou moins-value réalisées sur cessions de titres	1 396	1 396
Régularisation Sommes ND	1 003	1 003
Sommes distribuables		140 368
Montant Fin de période au 30-09-2017	4 778 317	4 918 685

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comparativement comme suit :

REVENUS	Du 01.07.17 au 30.09.17	Du 01.01.17 au 30.09.17	Du 01.07.16 au 30.09.16	Du 01.01.16 au 30.09.16	Du 01.01.16 au 31.12.16
Dividendes des titres OPCVM	0	13 867	0	9 635	9 635
Revenus Des Obligations					
Intérêts	47 293	145 928	49 826	153 804	202 252
Revenus Des BTA					
Intérêts	2 218	6 582	2 218	6 606	8 824
TOTAL	49 511	166 377	52 045	170 046	220 712

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le revenu des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

LIBELLE	Du 01.07.17 au 30.09.17	Du 01.01.17 au 30.09.17	Du 01.07.16 au 30.09.16	Du 01.01.16 au 30.09.16	Du 01.01.16 au 31.12.16
Intérêts sur certificats de dépôt	9 867	22 703	5 854	21 800	27 742
Intérêts sur comptes de dépôt	2 912	7 530	2 777	10 937	14 697
TOTAL	12 779	30 233	8 631	32 738	42 439

Note sur les charges de gestion :

Libellé	Du 01.07.17 au 30.09.17	Du 01.01.17 au 30.09.17	Du 01.07.16 au 30.09.16	Du 01.01.16 au 30.09.16	Du 01.01.16 au 31.12.16
CH1 : Charges de gestion des placements					
Rémunération du gestionnaire	7 431	22 338	7 810	24 120	31 919
Rémunération du dépositaire	1 487	4 413	1 487	4 429	5 916
Total	8 918	26 751	9 298	28 549	37 835
CH2 : Autres Charges					
Rémunération du CAC	1 260	3 740	1 257	3 743	5 000
Redevance CMF	1 259	3 786	1 324	4 088	5 410
Charges diverses	1	-70	1	103	267
Charges budgétisées	2 512	7 453	2 512	7 480	9 992
Contribution conjoncturelle	3 902	11 579	0	0	0
Total	8 934	26 487	5 093	15 415	20 669

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération de « FINACorp » au **30.09.2017** s'élève à 22.338 DT.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit des honoraires annuels d'un montant de 5.000 DT HT.

La rémunération du dépositaire au **30.09.2017** s'élève à 4.413 DT.